

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois mai à neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Dolorès GRENINGUEY pour le point 1 et Monsieur François RENAUD, Maire.

PRESENTS : M. François RENAUD, Mme Françoise NOYER, M. Éric VIGNERON, Mme Denise NORMAND, M. Stéphane BAILLY, Mme Céline BRETON, M. Michaël SIROT, Mme Gwénaëlle GEORGES, Mme Véronique SIROT, M. Michel PATERNOSTER, Mme Dolorès GRENINGUEY. Mme Marie-Christine BERGERON, Mme Lara GÉRARD, M. Jean-Marc LEFEBVRE.

ABSENT REPRESENTÉ : M. Sébastien BLANCHET pouvoir à Mme Françoise NOYER

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme Françoise NOYER

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15 jusqu'au point 3
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12 à partir du point 4
Date de la convocation : 19 mai 2020
Date d'affichage : 19 mai 2020

Mme Françoise NOYER est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. Election du Maire,**
- 2. Détermination du nombre d'adjoints,**
- 3. Election des adjoints,**
- 4. Lecture de la charte de l'élu local (article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales).**
- 5. Délégations accordées au Maire**
- 6. Indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints**

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

- 1. Election du Maire** – Le Conseil Municipal, *par 12 voix « Pour » et 3 bulletins blancs* a élu M. François RENAUD, Maire, et l'a immédiatement installé.

M. François RENAUD prend la présidence de la séance.

2. **Détermination du nombre d'adjoints** - Le Conseil Municipal, **par 14 voix « pour »**, a fixé au nombre de 3 le nombre d'adjoints et **1 voix « pour »** la nomination de 4 postes d'adjoints.
3. **Election des adjoints** – Mme NOYER Françoise, M. VIGNERON Éric, Mme NORMAND Denise ont été élus **par 11 voix « Pour » 3 blancs et 1 nul**, et ont été immédiatement installés.

A l'issue de cette élection, Mmes BERGERON, GÉRARD et M. LEFEBVRE ont transmis leurs démissions à M. le Maire qui les a acceptés.

4. **Lecture de la charte de l'élu local (article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)** - M. le Maire a donné lecture aux membres de l'assemblée de la Charte de l'Élu Local.
5. **Délégations accordées au Maire** – Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a consenti au Maire des délégations selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
6. **Indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints** – Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a décidé de fixer le montant des indemnités octroyées au Maire et aux adjoints.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 h 15.

Le 27 mai 2020

Le Maire,

François RENAUD